

Dispositifs Jeunesse Solidarité Internationale (JSI) et Ville, Vie, Vacances - Solidarité Internationale (VVV-SI)

Septembre 2025

Présentation du Fonjep



Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

Axes de travail

- Pôle Gestion des postes Fonjep
- Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep)
- Pôle Solidarité Internationale

- > Organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations créé en 1964.
- > **Mission** : renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire.

Pôle solidarité internationale

Gestion de 5 dispositifs de SI pour le compte du MEAE et de l'AFD :

- Dispositifs jeunesse : JSI-VVVI & ISI
- Volontariat de solidarité internationale (VSI)
- Volontariat d'échanges et de compétences (VEC)
- Postes Fonjep-ECSI

« Jeunesse et solidarité internationale » (JSI) et « ville vie vacances et solidarité internationale » (VVVSI)

Objectif : favoriser la mobilité et l'engagement des jeunes en faveur de la solidarité internationale autour d'un projet d'échange interculturel et d'une action solidaire, co-construite.

Le dispositif **VVVSI** cible plus particulièrement des jeunes éloignés de la mobilité (jeunes issus de QPV, vivant en zones rurales, déscolarisés, etc.).

Financement : **11 500€** maximum (pour les projets au départ de l'Outre-Mer).

Max **60%** du budget global.



Critères d'éligibilité JSI-VVVSI

Public : Les groupes de jeunes français et jeunes du pays partenaires sont composés de 4 à 16 jeunes, et âgés de 15 à 25 ans.

Les jeunes doivent être au cœur de l'action : co-constructeur.trices et en lien avec les jeunes partenaires.

> La liste des jeunes locaux est obligatoire pour tout dépôt de dossier.

Lieu : dans un pays éligible à l'APD ou en France (projets en réciprocité).



Durée : 15 jours, dont au moins 10 jours pleins consacrés à l'action de SI. Les dossiers devront obligatoirement comporter un planning journalier précis de l'action.

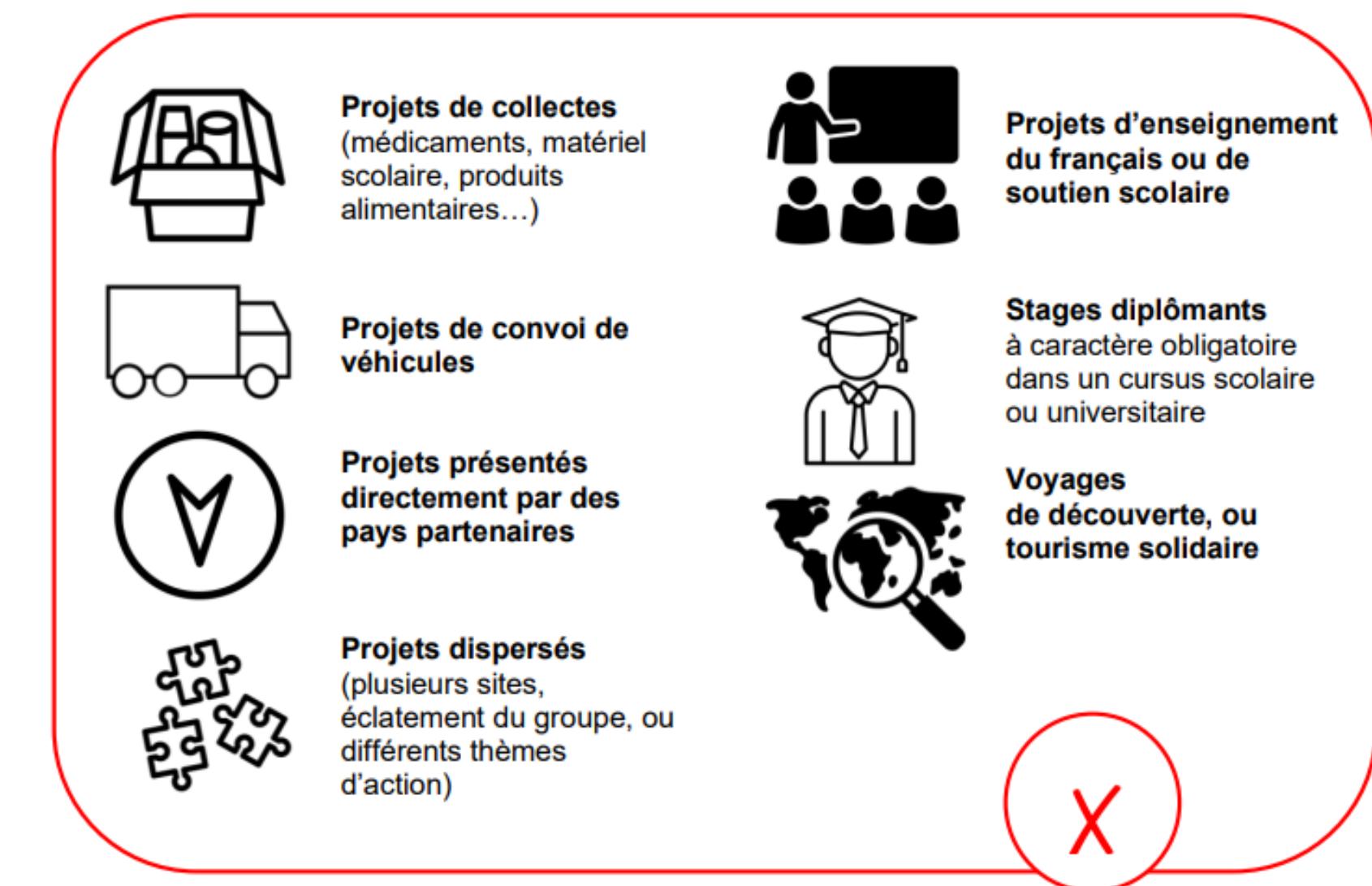
Projet porté par une association française de loi 1901, et obligatoirement accompagné par une **association marraine**. Le projet doit également être mené en **partenariat** avec une association locale.

Critères d'éligibilité JSI-VVVSI

1.1 Les projets co-financés



Ceux qui ne peuvent pas prétendre à un cofinancement JSI / VVVSI



Aide financière

Financement : **11 500€** maximum (pour les projets au départ de l'Outre-Mer de la Corse).

La subvention du MEAE ne peut pas représenter plus de **60%** du budget global.



Ce qui peut-être financé :

- Le **transport international** (30% max de la subvention demandée)
- La **formation au départ et à l'interculturalité** obligatoire (15% max du budget total du projet)
- Les **frais de l'action de solidarité internationale**
- **Actions d'ECSI** mises en œuvre en France et à l'étranger (max 15% du budget total du projet)
- La part parrain (maximum 500 €)

Dépôt de candidatures

- Le dépôt se réalise en ligne, sur la plateforme dédiée du Fonjep :
<https://applications.fonjep.org/account/register>
Tutoriel disponible en ligne, sur la plateforme.



- 4 sessions de dépôt par an (calendrier disponible sur le site du Fonjep)
- Guide complet d'information :
https://www.fonjep.org/sites/default/files/public/fonjep_ckeditor/Dossier%20information%20JSI-VVSI%20VF%202023.pdf

Calendrier



CALENDRIER 2026 – DISPOSITIF JSI/VVSI

Une association porteuse d'un projet JSI ou VVSI doit impérativement contacter une association habilitée à la parrainer au moins 5 mois avant la date limite de dépôt des dossiers (sous 2 mois le parrainage peut être refusé).

/!\ Les dates peuvent être soumises à de légères modifications. Nous vous invitons à vérifier régulièrement qu'aucune modification n'a été effectuée en prenant connaissance de la dernière version du calendrier sur les pages dédiées aux dispositifs sur fonjep.org

Heure limite de dépôt : 18h (heure de France métropolitaine)

Pour les projets en réciprocité (accueil en France de jeunes d'un pays partenaire), veuillez vous référer au calendrier spécifique réciprocité.

Session	Période de réalisation des actions	Ouverture des dépôts	Clôture des dépôts	Jurys régionaux	Annonce des résultats
T1	JSI/VVSI : Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026	15/07/2025	30/09/2025	Du 24 novembre au 08 décembre 2025	Mi-décembre 2025
T2	JSI/VVSI : Du 1 ^{er} avril 2026 au 30 juin 2026	01/10/2025	09/01/2026	Du 9 au 20 février 2026	Fin février 2026
T3	JSI/VVSI : Du 1 ^{er} juillet 2026 au 30 septembre 2026	12/01/2026	20/03/2026	Du 24 avril au 07 mai 2026	Mi-mai 2026
T4	JSI/VVSI : Du 1 ^{er} octobre 2026 au 31 décembre 2026	23/03/2026	22/05/2026	Du 29 juin au 10 juillet 2026	Fin juillet 2026

Associations marraines



DOM	972 - Martinique	D'Antilles et D'Ailleurs	meri@dantillesetdailleurs.org
	976 - Mayotte	ASSOCIATION PROFESSION SPORT LOISIRS MAYOTTE	mayotte@profession-sport-loisirs.fr
	976 - Mayotte	LUTTONS ENSEMBLE POUR UN AVENIR MEILLEUR A MAYOTTE (LEPAM MAYOTTE)	lepam.mayotte@gmail.com
	974 - La Réunion	FAMILLES RURALES FEDERATION DE LA REUNION	oumou.kande@famillesrurales.org

Exemple de projet JSI



“L’art dans tous ces états”

Projet porté par l’association Profession Sport Loisirs Mayotte (été 2024) à Madagascar, en partenariat avec l’association CAP SUD Madagascar.

Mise en place de différents ateliers (théâtre, chant et danse traditionnel, littérature, etc.) pour promouvoir la culture mahoraise et malgache

Merci !



www.fonjep.org

Rubrique Solidarité internationale

Mail : solidariteinternationale@fonjep.org

FONJEP Solidarité
Internationale